



- Favoriser la pratique du tennis et contribuer à la détection et au développement de jeunes talents.
- Assurer un transfert de savoir-faire par la formation du personnel et la remise de documents techniques.

Consistance du projet :

Le projet porte sur la conception, la réalisation et l'aménagement complet de cinq terrains de tennis au sein du Club de l'Agriculture, dont trois en terre battue, deux en surface dure, selon les normes officielles de la Fédération Royale Marocaine de Tennis, ainsi que le déplacement d'un terrain de mini-foot et d'un terrain omnisport comprenant notamment :

- Terrassement : nivellement, compactage, drainage périphérique et central
- Couches :
 - * Couche de base en grave compactée (selon les normes)
 - * Couche de calcaire compacté (selon les normes)
 - * Couche de brique pilée calibrée (selon les normes)
 - * Couche de finition terre battue stabilisée (selon les normes)
 - * Couche de finition pour surface en dur (selon les normes)
- Système de drainage : caniveaux, grilles, tuyaux perforés, raccordement au réseau pluvial
- Arrosage intégré avec rampes latérales et commande centralisée
- Équipements : poteaux et filets homologués, bancs de joueurs, pare-ballons, signalétique réglementaire.





المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



مؤسسة النهوض بالأعمال الاجتماعية لفائدة العاملين بوزارة الفلاحة والصيد البحري - قطاع الفلاحة -
FONDATION POUR LA PROMOTION DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME - DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

La Fondation pour la Promotion des Œuvres Sociales du Personnel du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime - Département de l'Agriculture-

Exigences de qualité

- Matériaux conformes aux normes FRMT/ITF
- Résistance mécanique adaptée à usage intensif

Supervision technique :

L'exécution des travaux sera supervisée par des experts mandatés par la Fédération Royale Marocaine de Tennis, qui procéderont à :

- ✓ La validation des études techniques avant lancement des travaux.
- ✓ Le suivi et contrôle qualité à chaque étape clé du chantier.
- ✓ La validation finale avant chaque réception.

Garanties :

- Garantie de bonne exécution : 12 mois minimum après réception définitive
- Garantie sur structure et revêtement : 5 ans

4. Dépôt d'éventuelles manifestations d'intérêt :

Les manifestations d'intérêt doivent être adressée ou déposée à compter de la publication du présent avis à l'adresse indiquée ci- dessous :

Adresse : 461, Av Hassan II Agdal Rabat - BP : 562.

Le dossier des éventuelles manifestations d'intérêt concurrentes devra obligatoirement comporter les documents suivants :

- La présente annonce paraphée, datée et signée ;
- Un dossier de candidature comprenant :
 - Présentation de la société et les documents administratifs (Statut ; Attestation fiscale ; Attestation d'assurance responsabilité civile Attestation CNSS ; RC ; Attestation d'inscription à la TP) ;



FOS-Agri

www.fos-agri.ma

461، شارع الحسن الثاني أكdal - الرباط - ص ب 562

461, Avenue Hassan II Agdal-Rabat - B.P: 562

E-mail : fos-agri@fos-agri.ma Tél : 05 37 66 55 40 Fax : 05 37 69 84 31





المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



مؤسسة النهوض بالأعمال الاجتماعية لفائدة العاملين بوزارة الفلاحة والصيد البحري - قطاع الفلاحة -
FONDATION POUR LA PROMOTION DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME - DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

La Fondation pour la Promotion des Œuvres Sociales du Personnel du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime -Département de l'Agriculture-

- Un dossier descriptif des moyens humains et matériels affectés au projet.
- Attestations de références récentes (moins de 5 ans) en réalisation de terrains de tennis ou d'infrastructures sportives similaires, avec détails des projets réalisés.
- La présentation des solutions techniques proposées (qualité des matériaux, procédés de construction, entretien).
- Une offre financière détaillée.

Les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux exigences techniques minimales ne seront pas examinés.

Nb : Le présent appel à manifestation est disponible sur le site de la fondation : www.fos-agri.ma

Nb : La Visite des lieux au niveau du Club de l'Agriculture aura lieu (le 18 /08/2025 à 11 heures).

5. Date limite des manifestations d'intérêts :

Date limite de réception des offres des concurrents : 22/08/2025 à 15 H

6. Déroulement de la procédure :

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs opérateurs manifesterait leur intérêt au présent avis, la FOS-Agri organisera une procédure de sélection conformément à la réglementation en vigueur et dont la FRMT via son expert mandaté sera membre de la commission de jugement des offres.

Le présent AMI ne constitue pas un appel d'offres. Il vise à identifier des partenaires potentiels, en respectant le principe de la concurrence. La FOS-Agri se réserve le droit de ne pas donner suite aux manifestations reçues.



461، شارع الحسن الثاني أكادال - الرباط - ص ب 562

461, Avenue Hassan II Agdal-Rabat - B.P: 562

www.fos-agri.ma E-mail : fos-agri@fos-agri.ma Tél : 05 37 66 55 40 Fax : 05 37 69 84 31

